

**Unité départementale de Paris
Unité de contrôle Transports**

Adresse : 210 quai de Jemmapes 75468 PARIS cedex 10

Téléphone : 01 70 96 20 31

Mail : idf-ut75.uctransport@direccte.gouv.fr

Responsable de l'unité de contrôle : Christel LAMOUREUX		
Section	Secteur	Agent compétent
TR-1	<p>Etablissements de la RATP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège de la RATP et départements et services ne relevant pas de la compétence des autres sections de l'UC Transports. - Département SEC (sécurité). - Département Bus : siège et centres Bus Belliard, Lagny et Point du Jour. - Département MRB (Matériel Roulant Bus), à l'exception des agents MRB des centres Bus relevant de la compétence des autres sections de l'UC Transports. - Département GIS (Gestion de l'Innovation Sociale). - Unité Ligne 14 : siège et activités sur la ligne de métro n° 14 - Département MTS (Métro Transports et Services) : activités sur les emprises des lignes de métro n° 1, 2, 3 et 3 bis. - Département SEM-CML : siège et personnel travaillant sur les lignes de métro n° 1, 2, 3 et 3 bis. - Département MRF (Matériel Roulant Ferroviaire) : ateliers Villette et Saint Fargeau. <p>RER A : Emprises de la ligne A du RER Gare du RER A de Châtelet – Les Halles.</p> <p>Transport fluvial et navigation intérieure dans les 7^{ème}, 8^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.</p> <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains, transports routiers et transport de fonds dans le 17^{ème} arrondissement.</p>	Marie FUCHS DRAPIER
TR-2	<p>Etablissements de la RATP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département RER : siège et activités sur les emprises de la ligne B du RER exploitées par la RATP, y compris sur les emprises communes avec le RER D, ainsi qu'au sein des stations Gare du Nord et Denfert-Rochereau. - Département MTS (Métro Transports et Services) : siège et activités s'exerçant sur les emprises des lignes de métro n° 4, 5, 6 et 7. - Département SEM-CML (Services Espaces Multimodaux-Commercial) : personnel de l'établissement travaillant sur les lignes de métro n° 4, 5, 6 et 7. - Département MRF (Matériel Roulant Ferroviaire) : siège et ateliers Charonne, Porte d'Italie et Choisy. - Centres Bus Lebrun et Montrouge, y compris les agents MRB. 	Juliette HERNANDEZ

<p>TR 2</p>	<p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements SNCF dépendant de la Direction Régionale Rive Gauche (sauf en gare d'Austerlitz : section TR-7) - Technicentre SNCF Paris Rive Gauche - Activités au sein de la gare Montparnasse et de ses enceintes, à l'exception des directions centrales ou transverses de la SNCF. <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains, transports routiers et transport de fonds dans les 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.</p>	<p>Juliette HERNANDEZ</p>
<p>TR-3</p>	<p>Etablissements de la RATP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M2E, MOP (Maîtrise d'Ouvrage des Projets), CONTROLE GESTION FINANCE, COM, DEVELOPPEMENT INNOVATION TERRITOIRES, JUR, SERVICES DIRECTION GENERALE, VALORISATION DE L'IMMOBILIER ACHAT ET LOGISTIQUE. - Département MTS (Métro Transports et Services) : activités sur les emprises des lignes de métro n° 8 à 13. - Département SEM-CML (Services Espaces Multimodaux-Commercial) : personnel de l'établissement travaillant sur les lignes de métro n° 8 à 13. - Département MRF (Matériel Roulant Ferroviaire) : ateliers Auteuil, Javel et Vaugirard. - Centre Bus Croix-Nivert. y compris les agents MRB. <p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements dépendant de la Direction Régionale de Paris-Est - Gares Haussmann, Magenta, Rosa-Parks - Enceintes ferroviaires des tronçons de la ligne E du RER exploitée par la SNCF. - Gare de l'Est et enceintes ferroviaires rattachées à cette gare. <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains, transports routiers et transport de fonds dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.</p>	<p>Nadège CHAMPAGNE</p>
<p>TR-4</p>	<p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements SNCF dépendant de la Direction Régionale de Paris Saint-Lazare - Gare Saint-Lazare et enceintes ferroviaires rattachées à cette gare. <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains, transports routiers et transport de fonds dans les 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.</p>	<p>Stephane HAMPARTZOUMIAN</p>
<p>TR-5</p>	<p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements SNCF dépendant de la Direction Régionale de Paris Nord - Gare du Nord et enceintes ferroviaires rattachées à cette gare, à l'exception des directions centrales et transverses de la SNCF. - Enceintes ferroviaires des tronçons des lignes B et E du RER exploités par la SNCF. <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains (sauf gare de l'Est), transports routiers et transport de fonds 10^{ème}, 11^{ème} et 18^{ème} arrondissements</p>	<p>Stephane HAMPARTZOUMIAN, par intérim</p>

TR-6	<p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements SNCF dépendant de la Direction Régionale de Paris Sud-Est. - Gares de Lyon et de Bercy et enceintes ferroviaires rattachées à ces gares, à l'exception des directions centrales et transverses de la SNCF. - Emprises de la ligne D du RER, à l'exclusion des parties communes avec la ligne B (section TR-2) et de l'enceinte ferroviaire en gare du Nord (section TR-5). <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains (sauf gare d'Austerlitz), transports routiers et transport de fonds dans les 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements.</p>	
TR-7	<p>Etablissements de la SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements SNCF dépendant de la Direction Régionale Paris Rive Gauche, et situés au sein de la gare d'Austerlitz ou en dehors pour les établissements appartenant au périmètre de Paris Austerlitz. - Gare d'Austerlitz et enceintes ferroviaires rattachées à cette gare, à l'exception des directions centrales et transverses de la SNCF. - Emprises de la ligne C du RER. <p>Transport ferroviaire, restauration ferroviaire et exploitation des places couchées dans les trains, transports routiers et transport de fonds dans les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.</p> <p>Transport fluvial et navigation intérieure dans les arrondissements autres que ceux relevant de la section TR-1.</p>	Christel LAMOUREUX

<p>Les établissements de transports routiers relevant de la compétence de l'UC Transports sont ceux dotés des codes NAF suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z) <ul style="list-style-type: none"> - Transports de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z) - Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A) - Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B) - Transports routiers de fret interurbains (NAF 49.41A) - Transports routiers de fret de proximité (NAF 49.41B) - Location de camions avec chauffeur (NAF 49.41C) <ul style="list-style-type: none"> - Services de déménagement (NAF 49.42Z) - Messagerie, fret express (NAF 52.29A) - Affrètement et organisation des transports (NAF 52.29B) <ul style="list-style-type: none"> - Autres activités de poste et de courrier (NAF 53.20Z) <ul style="list-style-type: none"> - Ambulances (NAF 86.90A) <p>- Entreprises de sécurité privée dont l'activité exclusive est le transport de fonds (NAF 80.10Z)</p>
--